CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E80855** **VALABLE JUSQU'AU** **23/11/2027**

ÉDITÉ LE 29/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1999

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/07/2023
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE 01 1999 B 01414
Siret : 423 471 838 00023
Code NACE : 1610B
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011053313504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011053313504
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : BUREAU NLLES TECHNOL PROTECT HABITAT

Sigle : BNTPH
2 AVENUE DES TEMPLIERS
LOCAL NO 5 ZA DE NAPOLLON
13400 AUBAGNE

Téléphone : 04 42 36 99 75 **Fax :**
Portable : 06 75 27 66 18
Responsabilité légale :
HAN OLIVIER PRÉSIDENT / PITTALIS JOHANN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.bntphabitat.com
E-mail : bntph@wanadoo.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 766 653 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	6	21/07/2026
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées		21/07/2026
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage		16/09/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur		16/09/2025
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/07/2026 10:43

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E80855** **VALABLE JUSQU'AU** **23/11/2027**

ÉDITÉ LE **29/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1999
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/07/2023
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE 01 1999 B 01414

Siret : **423 471 838 00023**
Code NACE : 1610B
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011053313504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011053313504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **BUREAU NLLES TECHNOL PROTECT HABITAT**
Sigle : BNTPH
2 AVENUE DES TEMPLIERS
LOCAL NO 5 ZA DE NAPOLLON
13400 AUBAGNE

Téléphone : 04 42 36 99 75 **Fax :**
Portable : 0675276618

Site Internet : http://www.bntphabitat.com
E-mail : bntph@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
HAN OLIVIER PRÉSIDENT / PITTALIS JOHANN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	16/09/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	16/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/07/2026 10:43

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.